

Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture
1 rue Joseph Cugnot – Tour Marcel Brot - CO 60034 - 54035 NANCY Cedex
Secrétariat ☎ 03 83 85 80 75
Adresse mail : ifap@chru-nancy.fr
Site : <http://campus.chru-nancy.fr>

FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE
Session Mars 2026

- ❖ NOTICE D'INFORMATION FORMATION EN APPRENTISSAGE
- ❖ FICHE D'INSCRIPTION

Le dossier dûment complété doit être envoyé en recommandé avec A.R. ou en envoi suivi à l'IFAP (coordonnées ci-dessus) **au plus tard le 01/12/2025**

Aucun renseignement sur la bonne réception du courrier ne sera communiqué par téléphone si l'envoi n'a pas été fait selon les directives ci-dessus.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS : Après étude et décision de la Directrice, les 5 premiers dossiers éligibles seront retenus, les résultats seront communiqués par mail.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

La fiche de confirmation envoyée avec les résultats est à nous faire parvenir sous 10 jours après communication des résultats accompagnée d'un chèque de 100 euros, correspondant aux droits d'inscription à la scolarité,

à l'ordre du trésor public du CHRU de Nancy. Noter vos nom et prénom au verso du chèque.

Nombre de places ouvertes à la formation en apprentissage :

➤ 5 places session mars 2026

MODALITÉS FINANCIÈRES DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Les frais de formation sont à la charge de l'employeur. Les droits d'inscriptions à l'entrée en formation sont à la charge de l'apprenti ou de l'employeur selon les termes de la convention établie.

CONDITIONS MATÉRIELLES – TARIFS rentrée septembre 2025 (à titre indicatif)

Les frais de formation sont dus pour l'année entière.

- Les frais de formation d'un cursus complet sont de 6 200 € ;
- Les frais de formation d'un cursus partiel Bac Pro ASSP sont de 4 000 € ;
- Les frais de formation d'un cursus partiel Bac Pro SAPAT sont de 5 200 € ;
- Les frais de formation d'un cursus partiel DEAS-arrêté 2006 (*diplôme obtenu avant 2007*) sont de 3 437,35 € ;
- Les frais de formation d'un cursus partiel DEAS-arrêté 2021 (*diplôme obtenu à partir de 2021*) sont de 2 704,80 € ;
- Les frais de formation d'un cursus passerelle font l'objet d'un devis par l'institut en fonction du ou des diplôme(s) déjà acquis ;
- Les droits d'inscription à l'entrée en formation sont de 100 € ;

MODALITÉS VACCINALES

Vous devez consulter le document complet rédigé par le SUMPPS sur notre site :

<http://campus.chru-nancy.fr/images/CAMPUS/IFAS/2020/2020-2021-RECOMMANDATIONS-VACCINALES-CHRU.pdf>

Ce document doit être présenté à votre médecin traitant lors de votre consultation.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les conditions d'admission sont fixées par [les arrêtés ministériels du 7 avril 2020](#), [du 12 avril 2021](#) et [du 10 juin 2021](#) et se composent d'un entretien avec la Directrice destiné à apprécier « les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation ».

COMPOSITION DU DOSSIER : fournir les pièces listées dans le tableau ci-dessous.

Attention : toute pièce manquante entraînera la non étude du dossier

Candidats en contrat d'apprentissage²⁾

Les candidats futurs apprentis qui ont déjà été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec l'employeur pour un contrat d'apprentissage, sont admis directement en formation par la Directrice de l'IFAP au regard des documents fournis dans la limite des places ouvertes.

PIÈCES A FOURNIR	COMMENTAIRES
<i>Fiche d'inscription à la sélection 03-2026 avec photo, dûment complétée, datée et signée</i>	
<i>Pièce d'identité</i> ou <i>Titre de séjour valide à la date d'entrée en formation</i> <i>Uniquement pour les ressortissants hors de l'union européenne</i>	<i>En cours de validité</i> <i>(les cartes d'identité établies avant majorité ne bénéficient pas de prolongation de validité de 5 ans)</i>
<i>Lettre de motivation avec description du projet professionnel</i>	
<i>Curriculum vitae</i>	<i>Mis à jour</i>
<i>Copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français</i>	
<i>Contrat d'apprentissage complété et signé par l'employeur ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisés en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage</i>	
<i>Attestation de prise de connaissance du document vaccination</i>	<i>Dernière page du document des recommandations vaccinales</i>

Pour ceux qui n'ont pas encore de contrat, notre établissement est en partenariat avec le CFA des Métiers du Sanitaire et Social <https://www.cfasanitaireetsocial-grandest.fr/fr/>, qui peuvent vous aider dans votre recherche d'employeur.